

liberté • Égalité • Fraternité

République Française

**1 2 SEP. 2018**

Mesdames et Messieurs les membres du comité technique ministériel.

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine séance du comité technique ministériel qui se tiendra le :

Mardi 25 septembre 2018  
De 9h30 à 18h30 - Salon des Maréchaux  
3 rue du Valois - 75001 PARIS

Je vous saurais gré de bien vouloir confirmer ou infirmer votre présence par courriel à : dialogue.social@culture.gouv.fr

Secrétariat général

Aurélie O’EMs

01 4G 15 75 77

Su



132 rué S3;lli-Hoi

75JC: Pars

L’ordre du jour est le suivant :

1. 9h30 - I0h30: Intervention de Françoise NYSSEN, ministre de la Culture, suivie de discussions avec les représentants du personnel.
2. 10h30 - 11 h30 : Suites de la mission Bélaval (pour information).
3. 1 Ih30 - 12h00 : Récapitulatif des missions temporaires confiées, depuis le 7 mai 2017. sur les politiques publiques culturelles (pour information).
4. 12h00 - 13h00 : Evolution de la gouvernance des équipes de direction des DRAC (pour information).
5. I4h00 - I5h00 : Impact sur le ministère de la Culture des circulaires du Premier ministre du 24 juillet 2018 relatives, d'une part, à l'organisation territoriale des services publics et, d'autre part, à la déconcentration et l'organisation des administrations centrales (pour information).
6. I5h00 - 15 h30 : Projet d’arrêté pris pour l'application au corps des secrétaires de documentation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (pour avis).
7. 15h30 - I6h : Projets d'arrêtés relatifs aux écoles nationales supérieures d'architecture (pour avis).

-projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection :

-projet d’arrêté relatif à l'organisation et aux procédures disciplinaires prévues par le décret 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

1. I6h00 - 17h00 : Projet de décret portant création de la mission de recherche et de restitution des biens spoliés du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation (pour avis).
2. 17h00 — 17h 15 : Approbation du procès-verbal du CTM du 6 juillet 2017 (pour avis).
3. 17h 15 — 1 Sh 15 : Tableau de suivi des engagements (pour information).
4. 1 Sh 15—18h30 : Question(s) diverse(s).

Le Secrétaire général

Hervé BARBARE!